

## VILLE DU CROTOY



Philippe EVRARD  
Maire de la Ville du Crotoy  
à  
Madame la Préfète de la Somme  
Préfecture de la Somme  
51 rue de la République  
80020 AMIENS Cedex 9

Le Crotoy, le 8 octobre 2021

**Objet** : Renouvellement de concession de plage

**Nos réf** : PE/MB/EM n°

Madame la Préfète,

Par la présente, et conformément au décret n°2006-608 du 26 mai 2006, je sollicite le renouvellement de la concession de plage au bénéfice de la commune du Crotoy.

En effet, au fil des années, le Crotoy a su se faire apprécier de tous pour devenir une destination privilégiée grâce à son cadre tout à fait exceptionnel et à l'immensité de sa plage, permettant de s'adonner au plaisir des balades et aux nombreuses activités de plein air.

La commune du Crotoy souhaite préserver ce côté traditionnel et limite l'aménagement de la plage à la seule installation provisoire de cabines de plage pendant 6 mois renouvelables outre, bien sûr, l'implantation nécessaire du poste de secours et de commodités.

Cet aménagement mesuré, réservé à la détente et à la pratique de sports de loisirs, est apprécié de tous, aussi bien les petits que les grands, et c'est ce cadre de vie qui a fait la réputation de notre plage familiale du Nord exposée au Sud.

En développant et en pérennisant un traitement manuel des déchets, la commune a particulièrement axé ses efforts sur la préservation de l'écosystème si fragile de la Baie de Somme. Ce traitement manuel est couplé à un traitement mécanique de la plage qui n'a plus lieu que deux fois par semaine en période de forte affluence.

De même, la commune n'a de cesse de réduire l'impact des rejets à la mer grâce à la construction d'une nouvelle station d'épuration aux normes européennes, et à un programme de gestion des eaux pluviales par la mise en place de puits d'infiltration.

Consciente de la fragilité du milieu et désireuse de le préserver, la Commune du Crotoy aura à cœur de respecter le cadre qui lui sera attribué au titre de la concession de plage.

Dans l'attente d'un avis favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Philippe EVRARD  
Maire

